

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 20H30 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le conseil municipal, sous la présidence de M. Joël JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mr JAMIN Joël, M. JOUSSET Jean Yves, DUTORDOIR Florence, TETEDOIE Ronan, Adjoint, Mmes et Mrs, Emilie HAMARD, Sophie BRIERE, Céline FOULONNEAU, Marie Odette VINCENT, Noémie BIGOT, Philippe LUBERT, M. Philippe GANDON, Régis GUERIF

Excusés avec procuration :

Excusés : Mmes Elodie CALLET,

Absents : Mme Maureen DAGUIN

Secrétaire de séance : M. Philippe GANDON.

Secrétaire auxiliaire : V.DEROUET

Observations sur le précédent compte rendu : Néant

Ordre du jour

Urbanisme :

- SDAP

Elections :

- Sénatoriales

Enfance Jeunesse :

- Règlement cantine et périscolaire
- Convention centre d'art ludothèque
- Projet pédagogique
- Tarifs
- Spectacle de Noël

Personnel :

- Contrat milan renouvellement
- Contrat ATSEM
- Contrat agent périscolaire et agent d'entretien

Divers :

1) SDAP

Une consultation a été lancée au mois d'avril pour le Schéma directeur d'Assainissement Pluvial. La DDTM a étudié les offres dont voici les résultats :

Offres	Bureaux d'études	Montant de l'offre TF (en euros HT.)	Note prix / 40	Note technique /60	Note finale / 100	Classement
1	SET ENVIRONNEMENT	12 570,00	40	52	92,00	1
2	EF Etudes	14 168,00	35,49	52	87,49	2
3	SICA Etudes	32 814,00	15,32	40	55,32	4
4	HYDRATOP	35 140,00	14,31	30	44,31	5
5	ARTELIA	18 490,00	27,19	58	85,19	3

Le conseil municipal décide de choisir le cabinet Set Environnement pour réaliser le SDAP de Montrelais pour un montant de 12 570 €. Le conseil autorise le Maire a signé les actes administratifs nécessaires à la réalisation de ce projet. La commission du SDAP sera la même que celle du PLU.

2) Sénatoriales :

Le Maire explique le fonctionnement du vote des sénatoriales. Le conseil doit élire 3 délégués et 3 suppléants pour le vote des sénateurs qui aura lieu le 24 Septembre. Aucun élu ne s'est porté candidat avant la séance. Le Maire propose aux conseillers présents de se désigner pour procéder au vote. Mme DUTORDOIR, Mme HAMARD, Mr TETEDOIE, Mr LUBERT se portent candidats. Le bureau de vote est constitué du Maire, des deux conseillers présents les plus âgés Mme DUTORDOIR et Mr JOUSSET et des deux conseillers les plus jeunes Mme HAMARD et Mme BIGOT. Le conseil procède au vote des délégués avec 10 votants, Mr LUBERT, Mr TETEDOIE, Mme DUTORDOIR sont élus au premier tour.

Le conseil procède au vote des suppléants, Mme HAMARD, Mme BRIERE, Mme BIGOT et Mr JOUSSET se portent candidats 10 votants. Mme BIGOT, Mme HAMARD, Mme BRIERE sont élues au premier tour.

Le PV est rempli et signé par le bureau de vote et affiché en Mairie.

Le tableau des résultats de désignation est transmis à la préfecture.

3) Enfance- Jeunesse.

a) Spectacle de Noël

La compagnie Alter Egoïste interprètera le spectacle de Noël avec le spectacle Corde et Discorde pour un montant de 900 €. Mme Dutordoir explique que ce spectacle est plus artistique que les précédents. Le Conseil autorise le Maire à signer le contrat correspondant. Mme Dutordoir indique que la période pour choisir est un peu tardive et que le choix est restreint. Le spectacle 2018 sera donc choisi au dernier trimestre 2017.

b) Conventions TAP

La commission affaires scolaires s'est réunie également pour choisir, en accord avec Mme GOUPILLE responsable du périscolaire, de renouveler les conventions de partenariat avec le Centre d'Art et la Ludothèque dans les mêmes conditions que l'an dernier.

Les deux intervenants viendront sur différentes périodes de l'année.

Mme Dutordoir et Mr le Maire demande au conseil son accord pour signer ces nouvelles convention, le conseil accepte.

c) Règlements de cantine / périscolaire

La commission affaires scolaires s'est réunie pour établir des changements dans le règlement de la cantine et périscolaire.

- Mme Dutordoir adjointe déléguée, indique que les réservations pour la périscolaire passe de 6 jours à 3 jours.
- Des observations pourront être émises par le personnel sur le comportement inadapté de certains enfants. Ils pourront être exclu des Ateliers Spécifiques et ne pourront pas accéder non plus à la périscolaire ce jour-là.
- Puis, elle explique que face à de nombreux impayés malgré les relances du Trésor Public, des premiers courriers ont été envoyés aux familles pour étudier leur situation. Certains ont régularisé leur situation, d'autres n'ont pas fait de démarches. La commission Affaires scolaires préconise donc que l'absence prolongée de paiement (3 factures impayées) peut entraîner l'exclusion temporaire des enfants concernés pour ce service, après information de la famille, consultation de la commission action sociale, et sur décision du président du service Action Sociale (changement dans le règlement intérieur de la cantine et périscolaire). Mme Dutordoir explique qu'après avoir reçu certaines familles un échéancier a été mis en place avec le Trésor Public.

Après quelques discussions notamment sur la difficulté que peuvent avoir les familles à prendre en charge leurs enfants sur la pause méridienne, Mme Dutordoir indique qu'avant l'exclusion temporaire des enfants, la famille est reçue par la Commission Action Sociale pour trouver une solution adéquate.

Le conseil approuve ces nouveaux points de règlement et permet à Mme Dutordoir de lancer les démarches nécessaires.

a) Facturation

Une lettre sera affichée à l'école, périscolaire et mairie stipulant aux parents que la facture du mois de juin et juillet seront regroupés et envoyées par le Trésor public mi-juillet. Elle indiquera également les nouveaux points du règlement.

b) Projet pédagogique

Mme Goupille a effectué une formation BAFD en juin. Suite à cette formation, elle a retravaillé le projet pédagogique en agrémentant celui réalisé auparavant.

Les conseillers prennent connaissance des documents et le Maire propose de délibérer sur le projet pédagogique. Le Conseil adopte ce nouveau projet et permet au Maire de signer les documents.

c) Tarifs

La commission affaires scolaires propose au conseil de laisser les tarifs mis en place l'an passé à savoir :

Accueil périscolaire & Ateliers spécifiques tarifs applicables pour l'année scolaire 2017/2018				
pour la tarification au quart d'heure par système de pointage				
(Attention tout $\frac{1}{4}$ d'heure commencé est dû)				
Quotient Familial	APS - Année 2017/2018			
	$\frac{1}{4}$ heure	Première $\frac{1}{2}$ h avec goûter	Atelier spécifique 1h	Retard par $\frac{1}{4}$ h après 18h45
QF<500	0,45 €	1,26 €	1,80 €	10,00 €
501<QF<680	0,56 €	1,58 €	2,24 €	
681<QF<850	0,67 €	1,89 €	2,68 €	
851<QF<1000	0,73 €	2,06 €	2,92 €	
1001<QF<1150	0,79 €	2,20 €	3,16 €	
1151<QF<1350	0,81 €	2,26 €	3,24 €	
QF>=1351	0,84 €	2,35 €	3,36 €	

Dispositions :

Le minimum de paiement mensuel est fixé au seuil de recouvrement du Trésor Public à 15€

Les enfants dont un PAI a été établi bénéficieront d'un tarif par $\frac{1}{4}$ h x 2 (demi-heure indivisible pour le goûter)

Lors de l'organisation de moments festifs, la facturation d'une heure forfaitaire ($\frac{1}{4}$ h x 4) sans goûter sera appliquée.

4) Personnel

a) Reconduction Milan Perrocheau.

Milan nous a indiqué son souhait d'être reconduit pour la période estivale mais nous a également informé qu'il ne pourrait assurer le poste après le 31 aout dans l'objectif de préparer son concours d'entrée en école de police.

Mr le Maire propose donc de lui faire un contrat du 1^{er} juillet au 31 aout sous les mêmes conditions qu'auparavant. Le conseil autorise le Maire à signer le contrat en CDD de 2 mois pour Milan Perrocheau.

Il indique également au conseil que le recrutement d'un agent technique devrait être fait pour le 1^{er} Septembre. Le Maire indique que la personne recrutée devra en outre avoir eu une formation en espaces verts.

Le conseil autorise également la publication d'une offre d'emploi pour un CDD de 4 mois renouvelable sur le site du centre de gestion et valide la fiche de poste suivante :

Descriptif des missions :

Placé sous la responsabilité de l'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, l'agent aura pour mission :

- L'entretien des bâtiments communaux et réalisation de petits travaux (électricité, plomberie, peinture, maçonnerie)
- L'entretien de la voirie et des espaces verts (tonte, désherbage, plantations, entretien, balayage...)
- L'entretien des matériels, outils et véhicules mis à disposition

Profil de poste :

- Formation espace vert fortement souhaité
- Connaissances de base relatives à l'entretien des bâtiments, de la voirie.
- Permis B obligatoire
- Permis poids lourds souhaité
- CACES appréciés
- Habilitation électrique appréciée.
- Esprit d'équipe, autonomie, discrétion, efficacité, rigueur et disponibilité

Les entretiens seront faits en Août.

b) Fin du contrat d'avenir.

Le poste en contrat d'avenir d'Atsem à l'école maternelle est menacé car l'Etat suspend le dispositif « Contrat d'Avenir », le poste ne sera donc plus subventionné. Les conseillers sont conscients de l'importance du poste compte tenu de l'effectif de l'école. Le poste sera donc à la charge complète de la commune. Les dépenses supplémentaires engendrées seront de 3800 € sur 4 mois et 11 400€ sur une année complète. Le Maire montre que malgré l'importance des dépenses, le poste est nécessaire pour l'année à venir.

Il propose de reconduire la personne en poste en CDD d'un an si jamais le contrat d'avenir n'est plus possible.

Le conseil approuve cette solution, Mme Ouvrard sera donc reconduite au même poste, même grade en CDD d'un an du 1^{er} septembre 2017 eu 31 Aout 2018 ou en contrat d'avenir. La mission locale, la secrétaire générale et les professeurs des écoles l'incitent à passer son concours d'ATSEM cette année.

c) Poste d'agent pause méridienne et périscolaire

Mme Grimault est en CDD jusqu'au 31 Aout 2017. Les efforts fournis par la personne ont été observés aussi bien pendant la pause méridienne que pendant la périscolaire. La connaissance des enfants est acquise et importante pour le bon déroulement des activités. L'agent a montré son implication dans les objectifs qui avaient été fixés. Mr le Maire indique que malgré des difficultés observées à certaines périodes de l'année elles sont aujourd'hui moindres. Il propose que le contrat soit reconduit pour l'année scolaire 2017-2018. Les conseillers discutent des difficultés et des améliorations effectuées par l'agent. Le conseil accepte avec 1 abstention et 9 vote pour et autorise le Maire à signer le renouvellement de CDD.

d) Poste d'agent d'entretien mairie et école.

Mme Girault est en CDD jusqu'au 31 Aout 2017. Alexandra souhaite continuer au sein de l'équipe d'entretien. Le travail est apprécié autant à l'école qu'à la mairie. L'efficacité dans le travail est un réel atout. Mr le Maire propose de renouveler son contrat pour 4 mois avant de pouvoir faire un recrutement pour la fonction publique.

Le conseil accepte et autorise le Maire à signer le renouvellement de CDD.

5) Divers

a) Cucurbitacées.

Mme Dutordoir informe l'équipe municipale de l'avancée du projet.

b) Recensement

Deux agents recenseurs vont devoir être recrutés pour effectuer le recensement sur la commune janvier 2018. Mme DUTORDOIR précise que ce travail est confidentiel et elle indique aux conseillers que les personnes recrutées ne doivent donc pas être en lien avec les élus.

c) Point à temps

Malgré le mauvais temps, les agents techniques ont réussi à réaliser le point à temps sur Montrelais cette semaine, ils sont actuellement sur Ingrandes le Fresne.

d) PLU.

La commission PLU et le cabinet d'étude sont en cours de réalisation du diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Une journée de recherche sur le terrain aura lieu le 17 juillet.

2017.06.7

e) Commission de sécurité

Suite aux différents travaux et vérifications dans la salle des Roussoles, les documents ont été à nouveau transmis au SDIS et à la préfecture. La salle est donc conforme et la poursuite de son exploitation est permise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08, les membres présents ont signé le présent registre.

La secrétaire
Philippe GANDON

Le Maire
Joël JAMIN